

Guichet unique des Entreprises (GUE)

Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Réception et analyse de votre déclaration
- > Vérification de sa cohérence avec l'historique connu
- > Saisie de votre déclaration en direct
- > Remise de votre récépissé et n° SIREN sur place
- > Envoi suivi auprès des organismes

Vous souhaitez :

- > Déclarer votre activité en entreprise individuelle (EI)
- > Obtenir votre numéro SIREN/SIRET
- > Déclarer des modifications
- > Déclarer votre arrêt d'activité

Guichet Unique des Entreprises



DEMARCHES ADMINISTRATIVES

La Chambre d'Agriculture vous accompagne dans vos démarches administratives lorsque vous souhaitez créer, modifier ou cesser l'activité de votre exploitation agricole individuelle.

Sont concernés :

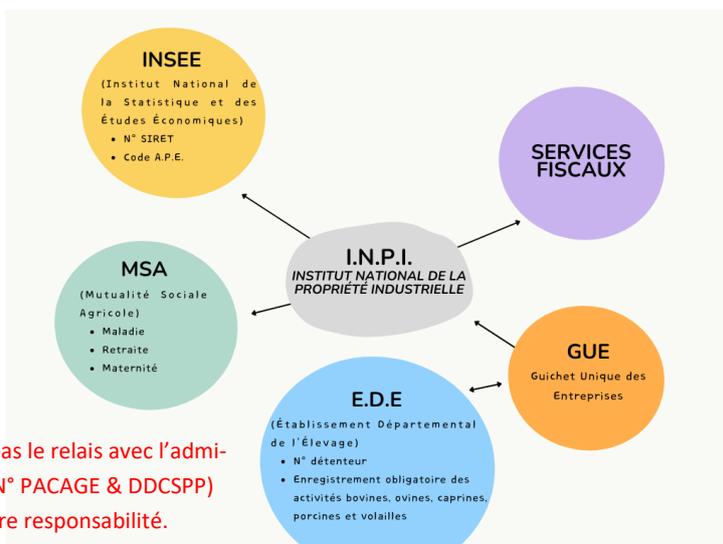
- Toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plus étapes nécessaires au déroulement de ce cycle
- Les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation
- L'apiculture dès lorsqu'il y a vente du miel
- Les élevages de chiens et chats dès la première portée vendue sans pédigrée et dès la 2ème portée pour les élevages chiens et chats avec pédigrée

Notre Guichet Unique des Entreprises (GUE) constitue un guichet unique vous permettant de simplifier l'ensemble de vos démarches en une seule fois et en un seul lieu.



LES AVANTAGES DE LA PRESTATION

Un interlocuteur unique pour des démarches multiples



Le GUE n'assure pas le relais avec l'administration (DDT : N° PACAGE & DDCSP) cela relève de votre responsabilité.

VOTRE INTERLOCUTEUR



Astrid BARROIS
Conseillère
03 24 56 82 48
cfe@ardennes.chambagri.fr

INFOS PRATIQUES

Lieu

Chambre d'Agriculture des Ardennes
15 rue du Château
CS 70769 - VILLERS-SEMEUSE
08013 CHARLEVILLE-MEZIERES CEDEX

Ouverture

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi
De 8h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30

Tarifs (à compter du 15/12/2024)

Création/Modification : 122 € HT
Cessation : 92.40 € HT

Documents remis

N°SIREN/SIRET
Récépissé de dépôt de déclaration sur l'INPI.

Public

Exploitants agricoles



LE GUE DES ARDENNES EN 2024 C'EST...

➤ **Création, Modification, Cessation**

